

Les résultats au BachiBac

De très bons résultats sont obtenus par les élèves de la section aux examens:

Session 2023:

21 élèves, 21 admis dont 16 avec mentions

Session 2024:

18 élèves, 18 admis dont 18 avec mentions

Bachillerato
+
Baccalauréat

Et après le Bachibac ?

Les élèves détenteurs des deux diplômes auront accès à l'enseignement supérieur, d'une part en Espagne au titre de « l'article 38 de la Ley Orgánica de Educación » qui prévoit cet accès pour tous les citoyens de l'Union européenne titulaires d'un diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur d'un pays membre, et d'autre part en France en qualité de lauréat du baccalauréat français.

Demande d'admission

Un dossier de demande d'admission est à renseigner et à retourner au lycée (se renseigner sur la date limite). **La section Bachibac est dérogatoire** ce qui signifie que l'élève peut être hors de son secteur. Le lycée Maurice Ravel dispose d'un internat.

En plus de ce dossier:



Pour les élèves scolarisés en France, il faudra obligatoirement faire une demande dans l'application AFFELNET 3^{ème} par leur établissement d'origine.



Les élèves scolarisés en Espagne (ou autre pays étranger) ne sont pas prioritaires sur cette section et **devront également renseigner un formulaire de demande d'affectation à envoyer à :**

Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Pau,

Service Scolarité Elèves (voir dossier).



Lycée Maurice Ravel

2 avenue du professeur Gregorio Marañón
BP 269

64500 Saint Jean de Luz

Téléphone: 05 59 08 22 00

Courriel: secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr

<https://www.college-lycee-ravel.fr>



Section Binationale Espagnole



BachiBac

**Double certification en fin d'études
secondaires**

La section binationale

Les sections linguistiques

Dans l'enseignement secondaire, des dispositifs permettent, aux collégiens et lycéens, de développer leurs compétences en langues et cultures étrangères ou régionales en suivant un parcours de formation spécifique. Il s'agit des sections européennes ou de langues orientales (SELO), des sections bilangues, des sections bilingues de langue régionale, des sections internationales et des sections binationales Abibac (sections franco-allemandes), Esabac (sections franco-italiennes) et Bachibac (sections franco-espagnoles).



La section binationale français-espagnol

Les ministres français et espagnol de l'Éducation ont signé le 10 janvier 2008 un accord sur la double délivrance du Baccalauréat français et du Bachillerato espagnol. Le cursus et les programmes ont été établis conjointement. Ce diplôme est préparé dans les lycées à section binationale français / espagnol Bachibac. Cet accord répond à la volonté d'un curriculum mixte intégré de disciplines appartenant au système éducatif espagnol et au système éducatif français et conduisant à leurs diplômes respectifs.

L'équipe pédagogique

Les enseignements sont assurés par des professeurs français de langue espagnole ayant obtenu un poste spécifique et par des professeurs d'Histoire ayant obtenu une DNL (Discipline Non Linguistique) pour enseigner leur discipline en espagnol.

Le cursus

Le parcours au lycée

En classe de seconde

L'histoire-géographie fait l'objet d'un enseignement d'une durée de trois heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole. La langue espagnole (langue vivante A) fait l'objet d'un enseignement d'une durée de quatre heures hebdomadaires.

En classes de première et terminale

L'enseignement d'histoire-géographie est remplacé par un enseignement spécifique d'histoire-géographie d'une durée de quatre heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole pendant trois heures hebdomadaires au moins.

L'enseignement de langue vivante A est remplacé par un enseignement spécifique de langue et littérature espagnoles « *Lengua y literatura* » d'une durée de quatre heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole.

Attention: Les élèves scolarisés dans une section Bachibac ne sont pas autorisés à suivre un enseignement de spécialité de langues, littératures, et cultures étrangères et régionales en langue espagnole. Et ils ne sont pas autorisés à choisir une langue vivante régionale au titre de langue vivante B. Cela reste possible mais au titre de langue vivante C en enseignement optionnel.



Les enseignements spécifiques

L'enseignement de l'Espagnol s'intitule « *Lengua y literatura* », l'objectif est de proposer aux élèves une vision globale de la littérature, de la culture espagnoles du siècle d'or à nos jours.

L'enseignement de l'histoire-géographie est doublement marqué par l'empreinte espagnole: d'une part il correspond à un programme concerté entre l'Espagne et la France, d'autre part il est dispensé en espagnol.

Les diplômes : Baccalauréat et Bachillerato, une double certification

Le Baccalauréat

Les élèves de terminale Bachibac obtiennent leur baccalauréat de la façon suivante :

- **Contrôle continu** : Enseignement de spécialité suivi en 1ère, Langue Vivante, Enseignement Scientifique, EPS, Enseignement Moral et Civique

- **Epreuves terminales communes**: Français oral et écrit de 1ère, Enseignements de spécialités (2), Philosophie et Grand Oral

- **Epreuves spécifiques** : Histoire et Géographie (écrit) , Langue et Littérature Espagnoles (écrit et oral)

**Possibilité de prendre des options en plus*



Le Bachillerato

La délivrance du *Bachillerato* est subordonnée à :

- la réussite à l'examen du baccalauréat
- l'obtention d'une note moyenne aux épreuves écrites et orales de Langue et Littérature Espagnoles au moins égale à 12/20
- l'obtention d'une note moyenne spécifique au moins égale à 10/20 ; cette note moyenne spécifique est la moyenne de la note d'Histoire et de la note moyenne de Langue et Littérature Espagnoles